

-----  
**COMMUNE DE TRAPPES**  
-----

**REUNION DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

(Exécution de l'art. L.2121-10 du Code Général des collectivités territoriales)

-----  
**Le Conseil municipal de la commune se réunira en séance ordinaire**

**LE 7 OCTOBRE 2024 à 18 H 00**  
**à l'Hôtel de Ville, salle du Conseil municipal**

**ASSEMBLEES**

- Installation d'un nouveau conseiller municipal suite à une démission.
- Relevé des décisions du n°2024-88 au n°2024-131 incluse.
- Approbation du procès verbal du 27 mai 2024
- Approbation du procès verbal du 8 juillet 2024

**CULTURE**

- Avenant n°2 à la convention de partenariat Accord-cadre 2021 - 2024 en faveur du développement de l'accès à la culture pour tous entre la Ville de Trappes et la Direction Régionale de l'Action Culturelle (DRAC).
- Modification des tarifs du conservatoire

**CTM**

- Demande d'adhésion au groupement de commandes de Saint Quentin En Yvelines.

**DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

- Approbation de la Charte des Enseignes et des devantures commerciales.
- Révision des tarifs des emplacements des marchés forains de la ville de Trappes

**EDUCATION**

- Abrogation de la délibération n°2023-112 du 2 octobre 2023 portant sur le règlement de fonctionnement des établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) et approbation d'une nouvelle délibération.
- Demande de subventions pour les projets pédagogiques des établissements scolaires

**LOGEMENT**

- Garantie d'emprunt : Opération réhabilitation de 140 logements situés Résidence CASTIGLIONE - 5 et 7 square Castiglione Del Lago à Trappes.

**RESSOURCES HUMAINES**

- Modification de la délibération n°2021-13 du 30 Janvier 2021. Extension aux fonctionnaires exerçant des activités à titre accessoire.
- Mise à jour du tableau des emplois
- Mise à jour du RIFSEEP

**URBANISME**

- Acquisition du local commercial au 12 rue Jean Jaurès

## **VIE ASSOCIATIVE**

- Recouvrement d'une avance de 24 000 € auprès de l'association basket ESCT SQY
- Attribution d'une subvention amicale des locataires.
- Attribution d'une subvention exceptionnelle au Comité de Jumelage.
- Attribution d'une subvention exceptionnelle - association "Trappes en Yvelines Futsal".
- Adhésion à l'association pour la promotion des jumelages entre les villes de France et camps de réfugiés Palestiniens

Fait à Trappes, le - 1 OCT. 2024

**Ali RABEH**  
Maire de Trappes

